

59 B 138
BIS.602
10 DEC. 2018

TRENDEL & FILS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000.00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHAUS
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 18 767.68 €, au compte "Report à nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

L'associé unique

**CERTE
CONFORME**

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ
CONFORME
 10 09 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDÉL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 16 rue de la Ferme Klein 67502 HAGUENAU CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 5 9 8 5 0 1 3 8 5 0 0 0 1 0		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	107 988 4 155
		Fonds commercial (I) AH	AI	1 046
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	6 730
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	55 429 6 487
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	678 788 15 242
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	642 986 131 406
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	3 656
TOTAL (II) BJ		BK	1 486 238 167 678	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	327 711
		En cours de production de biens BN	BO	193 609
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	66
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	125 379 857 440
		Autres créances (3) BZ	CA	366 364
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	50 000
		Disponibilités CF	CG	1 033 845
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	7 811
TOTAL (III) CJ		CK	125 379 2 836 849	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	1 611 618 3 004 528	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an		
Immobilisations :		Créances :		

Ceged Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDDEL & FILS		Néant ☐		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000)	DA	840 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	23 229	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000	
	Report à nouveau	DH	(366 075)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 767	
	Subventions d'investissement	DJ	1 728	
	Provisions réglementées *	DK	9 810	
		TOTAL (I)	DL	721 460
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 141 594	
	Dettes fiscales et sociales	DY	372 644	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	64 651	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	666 612	
	TOTAL (IV)	EC	2 283 067	
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 004 528	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 283 067	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	65		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SASU TRENDÉL & FILS		Néant ☐		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FD	143 177	FE	143 177	
	Production vendue { biens *	FG	7 225 684	FH	7 225 684	
	{ services *	FJ	7 368 862	FK	7 368 862	
	Chiffres d'affaires nets *			FL	(15 928)	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	7 144	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	28 125	
	Autres produits (1) (11)			FQ	124	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 7 388 329	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 235 029	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	4 098	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 342 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	106 207	
	Salaires et traitements*			FY	1 557 027	
	Charges sociales (10)			FZ	900 211	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*			GA	75 296
		{ - dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	7 053	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 7 227 895
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 160 434	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	41 886	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)					GP 41 886	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	120 246	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					GU 120 246	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (78 360)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 82 073	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TREND & FILS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 022	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	19 335	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	36 957	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	100 464	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 385	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	101 850	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(64 892)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 587)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 467 172	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 448 405	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	18 767	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 446	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	208		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Synthèse de l'annexe

CERTIFIÉ
CONFORMÉ

Faits caractéristiques

X

Règles et méthodes comptables

X

Notes sur le bilan

- Actif immobilisé
- Détail des immobilisations
- Frais d'établissement
- Frais de recherche et de développement
- Fonds commercial
- Intérêts immobilisés
- Immobilisations en cours de production
- Approche par composant
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille
- Liste des filiales
- Détail des amortissements
- Tests de dépréciation des immobilisations
- Informations sur les stocks
- Etat des échéances des créances
- Produits à recevoir
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits
- Dépréciation des immobilisations
- Dépréciation des stocks
- Dépréciation des créances
- Dépréciation des valeurs mobilières
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant
- Composition du capital social
- Parts bénéficiaires
- Obligations convertibles échangeables
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent
- Tableau de variation des capitaux propres
- Provisions réglementées
- Provisions pour risques et charges
- Etat des échéances des dettes
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Charges à payer
- Passifs sans évaluation fiable
- Primes de remboursement d'emprunts
- Ecart de conversion sur créances et dettes
- Clause de réserve de propriété
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles
- Dettes et créances concernant les entreprises liées
- Actions propres
- Règlement des difficultés des entreprises
- Charges constatées d'avance
- Produits constatés d'avance

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(Détail)

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(Détail)

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(Détail)

(Détail)



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 3 004 528 euros
- RESULTAT: un bénéfice de 18 767 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2018 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement



vis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment

Règles et méthodes comptables

de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 249	2 625		118 874
Immobilisations incorporelles	117 296	2 625		119 921
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	694 030			694 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	505 292	47 955		553 247
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	151 346	5 073		156 419
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 477 312	53 028		1 530 340
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 557	100		3 657
Immobilisations financières	3 557	100		3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 598 165	55 753		1 653 918



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 625	53 028	100	55 753
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 625	53 028	100	55 753
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2017

Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 468	3 521		107 989
Immobilisations incorporelles	105 514	3 521		109 035
- Terrains	52 542	2 887		55 429
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	656 609	22 179		678 788
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 004	6 473		34 476
- Matériel de transport	434 513	34 066		468 579
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 760	6 171		139 931
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 305 428	71 776		1 377 204
ACTIF IMMOBILISE	1 410 942	75 297		1 486 239



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 360 654 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	982 820	982 820	
Autres	366 365	366 365	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 812	7 812	
Total	1 360 654	1 356 997	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PAR IMPOTS DIRECTS	6 397
Total	6 397



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	151 059		25 680	125 380
Total	151 059		25 680	125 380
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			25 680	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	27 760	1 386	19 335	9 811
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	27 760	1 386	19 335	9 811
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 386	19 335	



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 283 068 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	65	65		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 500	37 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 141 595	1 141 595		
Dettes fiscales et sociales	372 644	372 644		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 652	64 652		
Produits constatés d'avance	666 612	666 612		
Total	2 283 068	2 283 068		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	70 468			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	3 126
FNP - PRESTATIONS TRENDÉL FINANCES	24 000
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - ASSURANCE FLOTTE	2 352
FNP - HONORAIRES	12 000
CAP - INTERETS COURUS	65
CAP- FPC	25 138
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	6 668
CAP - TA	6 520
CAP - AGEFIPH	7 964
CAP - CET	6 341
Total	96 205



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 753		
CCA - MAINTENANCE	1 980		
CCA - CEGID	2 825		
CCA - CANON	90		
CCA - TELEPHONE	1 163		
Total	7 812		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	666 612		
Total	666 612		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
VENTES	39 398
REPARATIONS	103 780
TRAVAUX	7 225 684
DIVERS	
TOTAL	7 368 862

Répartition par marché géographique

	31/12/2017
FRANCE	7 368 862
TOTAL	7 368 862

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 9 000 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 920	
79162270 - TDC - FRAIS ACTES CONTENTIEUX	526	
	2 446	
Transfert de charges financières		
Total	2 446	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 98.576.00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-5 070	-88 730	83 660
+ Résultat exceptionnel	-64 893		-64 893
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-69 962	-88 730	18 768

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 150 416 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant

Accroissements de la dette future d'impôt

Liés aux amortissements dérogatoires	9 811
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	

A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	9 811
--	--------------

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice
Liés à d'autres éléments

B. Total des bases concourant à diminuer la dette future

C. Déficits reportables	541 059
--------------------------------	----------------

D. Moins-values à long terme

Estimation du montant de la créance future	150 416
---	----------------

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDÉL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDÉL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : -1 587 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 640 768

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;

- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;

- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 604 553

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 16 797



Autres informations

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	11	
Ouvriers	34	
Total	53	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	263 186
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	263 186
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements de retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 87 143€.



ANDRE GYSS

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR

SIRET 349 767 731 0009 - APE 6920Z

6B, route de SCHIRMECK - 67190 GREDELBRUCH

A TRENDEL ET FILS

S.A.S. au capital de 840 000,00 EUROS

16, rue de la Ferme KLEIN

67500 HAGUENAU

R.C.S. STRASBOURG : B 598 501 385

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TRENDEL ET FILS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la

AG

formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AG

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

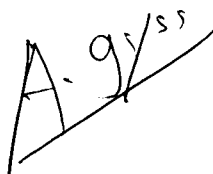
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRENDELBRUCH, le 22 juin 2018

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A' and 'GYSS' written in a stylized, cursive manner. The signature is written over a horizontal line.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	112 144	107 989	4 156	6 398
Fonds commercial	1 047	1 047		
Autres immobilisations incorporelles	6 730		6 730	5 384
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	55 429	6 488	9 375
Installations techniques, matériel et outillage	694 030	678 788	15 242	37 421
Autres immobilisations corporelles	774 393	642 987	131 407	125 088
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 657		3 657	3 557
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	327 711		327 711	331 809
En cours de production de biens	193 609		193 609	209 537
Créances				
Clients et comptes rattachés	982 820	125 380	857 441	990 799
Personnel	17		17	112
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	261 375		261 375	241 654
Autres créances	104 973		104 973	97 061
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	66		66	
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000
Disponibilités	1 033 846		1 033 846	738 428
Charges constatées d'avance	7 812		7 812	6 408
TOTAL ACTIF				
	4 616 146	1 611 618	3 004 528	2 853 030



AG

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-366 076	-436 606
Résultat de l'exercice	18 768	70 531
Subventions d'investissement	1 729	7 751
Provisions réglementées	9 811	27 760
Emprunts		37 968
Découverts et concours bancaires	65	9 677
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	65	47 645
Emprunts et dettes financières diverses	37 500	70 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 141 595	1 300 724
Personnel	211	852
Organismes sociaux	193 294	193 369
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	172 798	118 352
Autres dettes fiscales et sociales	6 341	973
Dettes fiscales et sociales	372 644	313 546
Autres dettes	64 652	58 343
Produits constatés d'avance	666 612	336 108
TOTAL DU PASSIF	3 004 528	2 853 030



AG

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	7 368 862	100,00	7 890 485	100,00	-521 622	-6,61
Production stockée	-15 928	-0,22	-5 678	-0,07	-10 250	180,52
Subventions d'exploitation	7 144	0,10	5 972	0,08	1 172	19,63
Autres produits	28 251	0,38	31 737	0,40	-3 487	-10,99
Total	7 388 329	100,26	7 922 516	100,41	-534 187	-6,74
CHARGES						
Achats de matières premières	2 235 029	30,33	2 464 546	31,23	-229 516	-9,31
Var. Stock de matières premières	4 098	0,06	212 304	2,69	-208 206	-98,07
Autres achats et charges externes	2 342 970	31,80	2 079 403	26,35	263 567	12,68
Total	4 582 097	62,18	4 756 253	60,28	-174 155	-3,66
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	106 208	1,44	102 304	1,30	3 904	3,82
Salaires et Traitements	1 557 028	21,13	1 703 966	21,60	-146 939	-8,62
Charges sociales	900 212	12,22	1 027 866	13,03	-127 654	-12,42
Amortissements et provisions	75 297	1,02	127 846	1,62	-52 550	-41,10
Autres charges	7 054	0,10	1 669	0,02	5 385	322,66
Total	2 645 798	35,91	2 963 651	37,56	-317 853	-10,73
Produits financiers						
Produits financiers	41 886	0,57	44 202	0,56	-2 316	-5,24
Charges financières	120 247	1,63	129 274	1,64	-9 028	-6,98
Résultat financier	-78 361	-1,06	-85 073	-1,08	6 712	-7,89
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels	36 958	0,50	34 836	0,44	2 121	6,09
Charges exceptionnelles	101 850	1,38	87 761	1,11	14 089	16,05
Résultat exceptionnel	-64 893	-0,88	-52 925	-0,67	-11 968	22,61
Impôts sur les bénéfices						
Impôts sur les bénéfices	-1 587	-0,02	-5 916	-0,07	4 329	-73,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 768	0,25	70 531	0,89	-51 763	-73,39



AG

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	X		
Règles et méthodes comptables	X		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Frais d'établissement		X	
- Frais de recherche et de développement		X	
- Fonds commercial	X		
- Intérêts immobilisés		X	
- Immobilisations en cours de production		X	
- Approche par composant		X	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		X	
- Liste des filiales		X	
- Détail des amortissements		X	
- Tests de dépréciation des immobilisations		X	
- Informations sur les stocks	X		
- Etat des échéances des créances	X		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		X	
- Dépréciation des immobilisations		X	
- Dépréciation des stocks		X	
- Dépréciation des créances		X	
- Dépréciation des valeurs mobilières		X	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
- Composition du capital social	X		
- Parts bénéficiaires		X	
- Obligations convertibles échangeables		X	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		X	
- Tableau de variation des capitaux propres		X	
- Provisions réglementées	X		
- Provisions pour risques et charges		X	
- Etat des échéances des dettes	X		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		X	
- Primes de remboursement d'emprunts		X	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		X	
- Clause de réserve de propriété		X	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		X	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		X	
- Actions propres		X	
- Règlement des difficultés des entreprises		X	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		



AG

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x	x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



AG

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



AG

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 3 004 528 euros
- RESULTAT: un bénéfice de 18 767 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2018 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement



vis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment

AG

Règles et méthodes comptables

de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.



AG

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.



AG

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.



AG

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 249	2 625		118 874
Immobilisations incorporelles	117 296	2 625		119 921
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	694 030			694 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	505 292	47 965		553 247
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	151 346	5 073		156 419
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 477 312	53 028		1 530 340
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 557	100		3 657
Immobilisations financières	3 557	100		3 657
ACTIF IMMOBILISE	1 598 165	55 753		1 653 918



AG

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 625	53 028	100	55 753
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 625	53 028	100	55 753

Ventilation des diminutions
 Virements de poste à poste
 Virements vers l'actif circulant
 Cessions
 Scissions
 Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2017

Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	1 047
--------------	--------------



AG

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 468	3 521		107 989
Immobilisations incorporelles	105 514	3 521		109 035
- Terrains	52 542	2 887		55 429
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	656 609	22 179		678 788
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 004	6 473		34 476
- Matériel de transport	434 513	34 066		468 579
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 760	6 171		139 931
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 305 428	71 776		1 377 204
ACTIF IMMOBILISE	1 410 942	75 297		1 486 239



AG

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 360 654 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	982 820	982 820	
Autres	366 365	366 365	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 812	7 812	
Total	1 360 654	1 356 997	3 657

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PAR IMPOTS DIRECTS	6 397
Total	6 397



AG

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	151 059		25 680	125 380
Total	151 059		25 680	125 380

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	25 680
Financières	
Exceptionnelles	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	27 760	1 386	19 335	9 811
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	27 760	1 386	19 335	9 811

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	1 386	19 335



AG

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 283 068 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	65	65		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 500	37 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 141 595	1 141 595		
Dettes fiscales et sociales	372 644	372 644		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 652	64 652		
Produits constatés d'avance	666 612	666 612		
Total	2 283 068	2 283 068		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

70 468

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	3 126
FNP - PRESTATIONS TRENDDEL FINANCES	24 000
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - ASSURANCE FLOTTE	2 352
FNP - HONORAIRES	12 000
CAP - INTERETS COURUS	65
CAP- FPC	25 138
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	6 668
CAP - TA	6 520
CAP - AGEFIPH	7 964
CAP - CET	6 341
Total	96 205



AG

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 753		
CCA - MAINTENANCE	1 980		
CCA - CEGID	2 825		
CCA - CANON	90		
CCA - TELEPHONE	1 163		
Total	7 812		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	666 612		
Total	666 612		



AG

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
VENTES	39 398
REPARATIONS	103 780
TRAVAUX	7 225 684
DIVERS	
TOTAL	7 368 862

Répartition par marché géographique

	31/12/2017
FRANCE	7 368 862
TOTAL	7 368 862

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 9 000 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 920	
79162270 - TDC - FRAIS ACTES CONTENTIEUX	526	
	2 446	
Transfert de charges financières		



AG

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 98.576.00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-5 070	-88 730	83 660
+ Résultat exceptionnel	-64 893		-64 893
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-69 962	-88 730	18 768

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



AG

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 150 416 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	9 811
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	9 811
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	541 059
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	150 416
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	



AG

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : -1 587 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 640 768

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit naître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 604 553

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 16 797



AG

Autres informations

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	11	
Ouvriers	34	
Total	53	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	263 186
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	263 186

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



AG

Autres informations

Engagements de retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impot Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 87 143€.



AG